Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260605-DEL_2026_039-DE

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-039

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 27**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale le 29 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Olivier COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Monsieur Daniel STERN, Monsieur Hubert GOGER, , Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Madame Lucie SORT, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Brigitte DELAUNAY, Monsieur Yann BRILLET, Monsieur David GUELE, Madame Manuella FERON, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Guillaume MOUSSON.

ABSENTS – PROCURATIONS :

Monsieur Pierrick RUELLAN procuration donnée à M Hubert GOGER,

Madame Nadia TERTRAIS procuration donnée à Mme Manuella FERON,

Madame Isabelle CADUDAL procuration donnée à Mme Sandra MACÉ,

Monsieur Mickaël GEORGES procuration donnée à M Daniel STERN,

Madame Sylvie URPHEANT procuration donnée à M Mathieu SIMON,

Madame Gisèle THIEULANT procuration donnée à M Jean-Yves MACE

Mme Sandra MACE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026- 039 – RESSOURCES HUMAINES – AVANCEMENT DE GRADE : MODIFICATION DU CADRE D'EMPLOI

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le **tableau des agents promouvables** au 01/01/2026 conformément à la délibération du 20 décembre 2007 portant sur la détermination des promotions pour les avancements de grade :

SERVICE	**GRADE ACTUEL** **SUPPRESSION DE POSTE APRES NOMINATION SUR NOUVEAU GRADE AU 01/07/2026**	**GRADE PROMOUVABLE** **CREATION DE POSTE APRES NOMINATION SUR NOUVEAU GRADE AU 01/07/2026**
Administratif	Adjoint Administratif 7ème échelon	Adjoint Administratif Pal 2cl 5ème échelon

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260605-DEL_2026_039-DE

Pôle enfance jeunesse	Adjoint Technique Pal 2cl 9ème échelon	Adjoint Technique Pal 1cl 6ème échelon
Pôle enfance jeunesse	Adjoint Technique Pal 2cl 8ème échelon	Adjoint Technique Pal 1cl 5ème échelon
Technique	Adjoint Technique 7ème échelon	Adjoint Technique Pal 2cl 5ème échelon
Pôle enfance jeunesse	Adjoint Technique 8ème échelon	Adjoint Technique Pal 2cl 5ème échelon

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Adopte la proposition du Maire,**
- **Modifie le tableau des emplois, et ainsi procède à la suppression et à la création du poste tel que proposé ci-dessus,**
- **Prend en considération les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au 01/07/2026,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.**

-
-

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,

-

M. Olivier COMPAIN

MAIRIE de MINIAC-MORVAN * ILLE-ET-VILAINE *

La secrétaire de séance

Mme Sandra MACÉ